

Rapport de jury

Concours interne et externe d'ADJAENES principal 2^{ème} classe Session 2019

Présidente du jury : Madame Nadine Pailler, responsable de la division de l'organisation scolaire et de l'enseignement supérieur au rectorat de Poitiers

Le concours proposait 5 postes en interne (205 inscrits) et 12 en externe (360 inscrits). A l'issue des épreuves écrites d'admissibilité, 46 candidats (10 issus du concours interne et 36 issus du concours externe) ont concouru aux épreuves d'admission. Sur ces 46 candidats, 17 ont été admis, 4 sont inscrits sur liste complémentaire (1 en interne et 3 en externe).

- En ce qui concerne le concours interne, l'épreuve d'admissibilité consistait en la rédaction d'un projet de réponse à la demande d'un agent de la fonction publique. Sur les 205 candidats inscrits, 155 se sont présentés : 155 copies ont donc été corrigées, la moyenne globale s'établissant à 9,92/20.

Le sujet ne présentant pas de difficultés particulières sur le fond et l'exploitation des documents communiqués aux candidats, le jury s'est particulièrement attaché au respect de la forme (administrative en l'occurrence), à la clarté de la présentation (présence ou non d'une introduction et d'une conclusion).

Le jury a déploré la difficulté des candidats à différencier l'utilisation de la forme administrative (courrier adressé à une personne de l'administration, pas de formule d'appel, ni de politesse) et personnelle (réponse à un usager, présence d'une formule d'appel et de politesse). Les meilleures copies sont celles qui se sont conformées à cette présentation et ont su expliquer de façon construite (paragraphe différenciés) la réglementation. Il semble donc nécessaire de renforcer la formation en ce domaine, la rédaction du courrier étant parfois très approximative, avec une orthographe à revoir.

Il est également dommage qu'un nombre significatif de copies n'aient pu être corrigées en raison des ruptures d'anonymat (6). Afin d'éviter cette situation à l'avenir, le jury souhaite que cette règle soit mieux explicitée.

- En ce qui concerne le concours externe, l'épreuve d'admissibilité consistait en deux épreuves :
- à partir d'un texte d'ordre général de 350 mots environ, répondre à 6 questions destinées à vérifier les capacités de compréhension et l'aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte et
 - de courts exercices destinés à évaluer les capacités en vocabulaire, orthographe, grammaire et mathématiques.

Dans ces exercices, la notation globale a permis à des candidats dont le niveau était moins élevé en mathématiques de compenser celui-ci par leur réussite dans les autres, et vice-versa. La distinction des courts exercices de français et de mathématiques, tant en ce qui concerne la durée de l'épreuve que leur notation (et donc les notes éliminatoires) a paru aux correcteurs une hypothèse qui méritait d'être examinée à l'avenir.

Dans les deux cas, le barème a prévu la notation non seulement du vocabulaire de l'orthographe et de la syntaxe, mais aussi de la graphie et de la lisibilité.

L'épreuve d'admission comportait une mise en situation professionnelle et un travail informatique.

Ces épreuves étaient communes aux concours interne et externe.

La mise en situation professionnelle avait pour objectif de juger de la posture du candidat dans l'adéquation de l'attitude et de la réponse apportée, dans sa capacité à garder son sang-froid et à appréhender le caractère d'urgence des demandes. Le jury a donc noté les candidats sur leur présentation générale, leur qualité d'expression, leur capacité de décision et leur réactivité, l'adéquation du message transmis.

Les meilleurs candidats sont ceux qui ont su apporter une réponse professionnelle, dans une posture à la fois assurée et respectueuse.

Le jury a noté par rapport à l'année dernière une nette amélioration de la posture des candidats du concours interne, mieux préparés et ayant donc un comportement plus professionnel (savoir se présenter au téléphone notamment, garder son sang-froid).

En ce qui concerne le travail informatique, l'épreuve était destinée à mesurer la maîtrise de Word, Excel et du courrier électronique. Comme l'an passé, les candidats ont souvent éprouvé des difficultés de gestion du temps imparti pour les trois travaux demandés. L'absence de maîtrise de ces outils, davantage encore par les candidats du concours interne que par ceux de l'externe, a fortement étonné le jury.

Il serait donc souhaitable de renforcer la formation des candidats du concours interne sur la maîtrise de la présentation des documents et des outils informatiques, éléments indissociables et indispensables pour les fonctions assumées par la suite.